

1. Identité et coordonnées du prêteur/de l'intermédiaire de crédit

| | |
|---|---|
| Prêteur | Record Credit Services SCRL 0403 257 407 |
| Adresse | Rue des Guillemins, 26/0011 BE - 4000 Liège |
| Prêteur assimilé à un intermédiaire de crédit | Record Bank SA 0403.263.642 |
| Adresse | AVENUE HENRI MATISSE, 16 BE - 1140 EVERE |
| Courtier de crédit | SPRL FSD GROUP 0820.116.984 |
| Adresse | PAAPSEMLAAN, 11/B9, BE - 1070 ANDERLECHT |

2. Description des principales caractéristiques du produit de crédit

| | |
|---|--|
| Le type de crédit | Prêt à tempérament |
| Le montant total du crédit <i>Il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit</i> | EUR |
| Les conditions de prélèvement <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent, l'objet et/ou le service financé et du moment auquel vous l'obtiendrez</i> | Virement sur le compte prévu par le client |
| La durée du contrat de crédit | mois |
| Les versements échelonnés | Vous devez payer ce qui suit : mensualité de EUR Nombre de mensualités : Les intérêts et/ou les frais seront dus de la façon suivante : mensuellement, ils sont compris dans la mensualité |
| Le montant total que vous devrez payer <i>Il s'agit du montant du capital emprunté et/ou de l'objet ou service financé, majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit</i> | EUR |
| Sûretés exigées <i>Il s'agit d'une description de la sûreté que vous devez fournir en relation avec le contrat de crédit</i> | Cession de salaire |

3. Coût du crédit

| | |
|---|--|
| Le taux débiteur | % fixe par an (actuariel) |
| Taux annuel effectif global <i>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres</i> | % |
| Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter - une assurance liée au crédit ou - un autre service accessoire ? <i>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG</i> | non non |
| Coûts liés | |
| Frais en cas de retard de paiement <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous (p.ex vente forcée) et de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit</i> | Vous devrez payer 11,55% de pénalités de retard sur toute somme en principal non payée à l'échéance ou rendue exigible ainsi que des frais pour les lettres de rappel (maximum 1 par mois à concurrence de 7,5 €) et pour les frais de port en cas d'impayés |

4. Autres aspects juridiques importants

| | |
|---|---|
| Droit de rétractation <i>Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit</i> | Oui |
| Remboursement anticipé <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit</i> | Oui |
| Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé | En cas de demande de remboursement anticipé, vous devrez payer une indemnité de 1% du capital remboursé si la durée restante du crédit est supérieure à 12 mois et 0,5% du capital remboursé si la durée restante du crédit est inférieure ou égale à 12 mois |
| Consultation d'une base de données <i>Le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejetée en se fondant sur une telle consultation. Cela ne s'applique pas si la communication de ces informations est interdite par la législation communautaire ou si elle est contraire aux objectifs d'ordre public ou de sécurité publique.</i> | La Centrale des Crédits aux Particuliers |
| Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</i> | Oui |